

# Services de déménagement

**CETTE ACTIVITÉ** comprend les services de déménagement par transport routier fournis aux entreprises et aux ménages, le déménagement de mobilier et d'équipements ménagers (logements), le déménagement de mobilier, machines et équipements professionnels (bureaux, ateliers ou usines). Elle comprend également le garde-meubles, la livraison de meubles et d'équipements ménagers avec déballage ou installation quel que soit le destinataire (particuliers, entreprises, revendeurs, etc.).

Les services de déménagement concentrent un nombre élevé d'établissements et de salariés: en 2018, 1537 établissements emploient 11534 salariés. Le risque le plus fréquent est directement lié aux activités de manutention, qui regroupent 70% des cas d'accidents du travail, un chiffre bien supérieur aux 50% comptabilisés toutes activités confondues. Les chutes de hauteur et de plain-pied suivent avec respectivement 14 et 12% des accidents. Bien que la sinistralité de ce secteur soit globalement en baisse (2%), l'indice de fréquence reste très élevé avec 113,1, la moyenne tous secteurs étant 34,5.

Dans Epicea, la base de données qui regroupe les cas d'accidents du travail, les récits des accidents différencient bien les cas liés à la manutention manuelle de ceux liés à la manutention mécanique. La manutention manuelle de charges lourdes, notamment dans des espaces étroits, peut être à l'origine d'accidents de plain-pied ou de hauteur, mais aussi de malaises. Plusieurs cas sont recensés dans la base, par exemple:

- un dessinateur en bâtiment qui, par manque de travail, prenait des missions ponctuelles d'intérim, participait à un déménagement. Il faisait très chaud et le déménagement nécessitait des efforts importants. En soulevant un meuble de grande taille, il a fait un malaise et est décédé à l'hôpital le lendemain. Il n'avait aucune formation à l'activité de déménagement et suivait un traitement médical à vie;
- une mission de déménagement consistait à décharger et transporter du mobilier de bureau dans les salles de cours d'un collège situées au 2<sup>e</sup> étage. Sept armoires sont à manutentionner, pesant entre 100 et 150 kg chacune. Trop grandes pour l'ascenseur, elles sont montées par les escaliers. L'un des déménageurs, un intérimaire appelé le matin même, a fait plusieurs malaises au cours de la matinée dont le dernier a été mortel;
- la manutention d'une armoire lourde a été à l'origine d'une chute de hauteur: trois déménageurs viciaient le premier étage d'une villa. Une armoire trop grande pour l'escalier est sanglée latéralement et transversalement pour passer par le balcon. Les sangles sont nouées au milieu des diagonales du sommet de l'armoire. L'un des déménageurs attache une sangle à ce nœud et la noue à sa ceinture. Le balcon est très étroit et la manœuvre difficile. Au moment du basculement de l'armoire par-dessus le garde-corps, l'armoire entraîne le salarié dans une chute mortelle.

La manutention mécanique implique l'utilisation de chariots de manutention et de monte-charges, exposant les salariés à d'autres risques:

- une équipe de quatre déménageurs utilisait un monte-meuble. À la fin des travaux, lors du repli du monte-meuble, la nacelle vide s'est détachée et est tombée, blessant les manutentionnaires qui rangeaient du matériel au sol;
- deux déménageurs triaient des livres dans un garde-meuble. Un cariste manutentionnait à proximité trois armoires métalliques à l'aide d'un chariot automoteur. Le chariot a été déséquilibré en

roulant sur une plaque d'égoût du sol qui s'est affaissée. Les armoires posées sur les fourches en position haute ont basculé, provoquant des blessures graves aux deux salariés.

L'utilisation de ces moyens de manutention mécanique, diables électriques d'escalier, chariots de manutention, monte-charges etc., est une aide réelle pour les déménageurs à condition qu'ils soient sécurisés. Leur vérification semestrielle et réglementaire par une personne compétente ou par un organisme accrédité est indispensable avant leur utilisation. La prévention doit également porter sur le mode d'utilisation des chariots, par exemple ne pas circuler charge haute même si les charges sont légères et si la distance à parcourir est faible. L'aptitude médicale est indispensable pour l'activité de déménagement. Une attention particulière doit être portée aux intérimaires: l'entreprise de travail temporaire procède à leur formation aux différents types de métiers du déménagement; l'entreprise utilisatrice, quant à elle, réalise une analyse des risques chez ses clients en prenant en compte les principes de prévention.

Une partie de l'activité des déménageurs concerne la conduite de véhicules utilitaires légers ou de camions de plus de 3,5 tonnes. Le bon arrimage des charges doit éviter leur transformation en projectiles en cas de perte de contrôle du véhicule. Leur maintien pendant le transport et leur désarrimage à l'arrivée sont à organiser avec précaution. La manœuvre ou le stationnement de camions dans des espaces publics et des voies de circulation étroites sont également sources de danger. De façon générale, la brochure *Ça déménage chez les déménageurs. Prévention pour un vrai métier* (ED 6092, INRS<sup>1</sup>) rappelle l'importance de la planification et de l'organisation de chaque déménagement.

La totalité des maladies professionnelles reconnues en 2018 pour cette activité sont des troubles musculosquelettiques et sont en baisse de 3,4% par rapport à 2017. ■

1. À télécharger sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr).

Claire Tissot

## NAF 4942Z – Services de déménagement

Relevant du CTN C (Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication) pour 97,6% des salariés

NAF	4942Z	% du total	Tous NAF
Nombre de salariés	11534	0,06	18 875 562
Nombre d'établissements	1537	0,07	2 209 046
AT en premier règlement	1305	0,20	651 103
Dont AT avec 4 jours d'arrêt	1223	0,21	588 427
Nouvelles IP	62	0,19	33 345
Décès	3	0,54	551
Journées perdues	94 517	0,22	43 608 278
Indice de fréquence	113,1		34,5
Taux de fréquence	65,2		20,7
Taux de gravité	4,7		1,4
Indice de gravité	49,1		11,2
Maladies professionnelles	28	0,06	45 731

(Statistiques Cnam 2018.) Les taux et indice de fréquence, basés sur un nombre d'accidents, traduisent le degré d'exposition des salariés aux risques. Les taux et indice de gravité, basés sur un nombre de journées perdues, traduisent l'impact de la sinistralité sur la productivité.